Sujet : ANGVC - votre pétition
De : ANGVC <angvc@sfr.fr>
Date : 18/06/2019 à 13:51
Pour : collectifchartrettes@gmail.com

Aux membres du Collectif Bords de Seine

Mesdames, Messieurs,

Vous ne serez sans doute pas étonnés de notre réaction à la pétition que vous avez lancée le 9 juin dernier aux fins de demander à la Mairie de Chartrettes d'exercer son droit de préemption sur une parcelle (N° parcelle 167).

S'il est de l'exercice de la démocratie locale de pouvoir exprimer un point de vue, cette vertu constitutionnelle n'autorise cependant pas à se fonder sur une discrimination pour le faire valoir.

En désignant une acquisition en cours par "les gens du voyage"; en supposant que cette acquisition mettra "définitivement en péril la préservation et l'aménagement de cette zone naturelle et tranquille des bords de Seine"; et aura pour conséquences possibles la déforestation d'une zone naturelle, la mise en danger des personnes installées sur cette zone en cas de crue, et la circulation dans cette zone et la densification du trafic; votre position, quelle que soit la respectabilité de l'objectif poursuivi, est discriminante et frise la diffamation.

Voilà pourquoi, je vous informe que nous saisissons le Défenseur des droits de la teneur des propos tenus par votre texte.

Bien à vous.

ANGVC
Association Nationale des Gens du Voyage Citoyens
Marc BEZIAT, le Délégué Général
Immeuble Axe Nord - 9/11, avenue Michelet
93400 – Saint Ouen
Tél. 01 82 02 60 13
Port. 06 15 73 65 40
Fax. 09 74 44 55 06
www.angvc.fr